



## **LA SEMAINE DU SAIPER :**

**12 AVRIL AU 16 AVRIL 2021**

**contact@saiper.net**

### **MOUVEMENT 2021**

Calendrier prévisionnel – mouvement 2021

Au plus tard le vendredi 9 avril 2021 Information des personnels touchés par une mesure de carte scolaire (MCS)

Du lundi 12 avril au matin au mercredi 25 avril 2021 à 23 h 59 Ouverture de l'application SIAM - MVT1D (phase intra départementale) pour la saisie des vœux (cf page 7). <http://www.ac-reunion.fr>

À partir du vendredi 7 mai 2021 Visualisation dans l'application MVT1D des "Accusés de réception" récapitulant les vœux et barèmes

Du vendredi 7 mai au mercredi 19 mai 2021 Vérification en ligne des barèmes par les candidats et contestations éventuelles : <https://bv.ac-reunion.fr/dpep>

Du mardi 25 mai au jeudi 27 mai 2021 Visualisation des barèmes définitifs dans l'application MVT1D  
Lundi 7 juin 2021 Résultats du mouvement

Du lundi 14 juin au vendredi 25 juin 2021 Traitement avec les IEN des affectations à l'année des T.S et ZDA

### **REUNIONS SYNDICALES SPECIAL MOUVEMENT**

Secteur nord et est : au local à Sainte Clotilde de 9h à 12h

- Mercredi 14 avril 2021
- Samedi 17 avril 2021
- Mercredi 21 avril 2021
- Samedi 24 avril 2021

Secteur ouest au CREPS de Saint Paul de 9h à 12h :

- Mercredi 14 avril 2021

Secteur sud au local syndical de 8h30 à 12h :

- Samedi 17 avril 2021

## COVID 19

Dans son communiqué hebdomadaire, le rectorat de La Réunion annonce que 88 classes sont actuellement fermées dans l'île, contre 65 la semaine dernière.

Aucun établissement scolaire n'est fermé, mais le nombre de classes fermées continue d'augmenter semaine après semaine. Le Département compte 9 708 classes au total et seules 19 d'entre elles étaient fermées il y a deux semaines.

### **89 élèves et 19 personnels**

Les cas de covid chez les élèves et le personnel augmentent. 89 élèves ont été testés positifs au covid-19 cette semaine sur les 221 200 élèves de l'île. Du côté du personnel, 19 cas ont été identifiés.

Du 29 mars au 5 avril, 411 tests salivaires covid ont été proposés aux élèves et aux personnels. 240 tests ont été réalisés et 0 % d'entre eux se sont révélés positifs.

### Vaccination des enseignants :

La colère monte parmi les enseignants concernant la vaccination contre le Covid-19, Promise à la mi-avril, cette vaccination semble de plus en plus difficile à se dessiner en France. En début de semaine, lors d'une intervention dans une classe virtuelle auprès d'élèves de troisième, Emmanuel Macron est resté vague sur ce point, indiquant seulement que les enseignants feraient partie des publics prioritaires quand la vaccination sera ouverte aux moins de 50 ans, c'est-à-dire à la mi-juin.

## **AESH**

Le ministre a annoncé la création de 4 000 ETP d'AESH au niveau national lors de l'adoption du budget 2021.

Dans l'académie de la Réunion, un quota d'ETP sera attribué à partir de janvier 2021. Cette nouvelle dotation sera utilisée pour du recrutement ou pour une augmentation de la quotité des contrats existants en fonction des besoins à couvrir.

Maintien de l'indemnité compensatrice de la CSG aux AESH : du fait de l'augmentation du taux de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) au 1er janvier 2018, une indemnité compensatrice a été mise en place au 31 décembre 2017. Et cela uniquement pour les contrats antérieurs au 1er janvier 2018. Toutefois, lors des renouvellements des contrats des AESH, l'administration n'a pas tenu compte de cette indemnité, considérant qu'il s'agissait de nouveaux contrats

Il a été décidé au Comité Technique Ministériel de janvier 2019 que l'indemnité compensatrice serait versée de façon rétroactive aux personnes concernées.

Une instruction a été envoyée aux académies en octobre dernier avec les conditions suivantes :

- il faut avoir signé un contrat avant le 1er janvier 2018 et donc avoir perçu cette indemnité CSG durant l'année 2018.
- le contrat doit avoir été renouvelé après le 1er janvier 2018 sans un jour d'interruption
- il faut être actuellement sous contrat. Un avenant à signer sera envoyé aux AESH concernés. Le versement ne pourra se faire qu'après la signature de cet avenant, il y aura rétroactivité.

AESH et covid 19 : Comme tous les personnels de l'éducation nationale, les AESH sont équipés de masques grand public qui les protègent ainsi que les élèves dont ils ont la charge. Les masques chirurgicaux sont réservés aux personnes présentant des symptômes évocateurs de Covid-19 et aux personnels de santé. Un AESH en charge de soins particuliers dans le cadre du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 doit pouvoir disposer de masques chirurgicaux.

Le SAIPER a participé à la première journée de grève et de manifestation pour défendre les personnels AESH dans notre académie.

Le ministre répète que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap est une priorité de son ministère. Pourtant, il fait le choix de maintenir dans la précarité les 110 000 AESH qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de la scolarité de ces élèves. Malgré la promesse faite il y a un an d'engager un chantier sur le temps de travail et la rémunération, les AESH continuent de subir des temps de travail incomplets, pour 24 heures de travail hebdomadaire, soit 60% en moyenne, pour un salaire net de 760 euros par mois.

À défaut d'un cadre d'emploi reconnaissant leurs missions, ils et elles sont condamnés à exercer sous contrat, sans pouvoir accéder à un statut leur assurant une garantie d'emploi, de carrière et de formation. On est encore loin d'un véritable métier. La mise en place des PIAL a considérablement dégradé leurs conditions de travail, puisque les AESH sont désormais appelés à intervenir dans plusieurs écoles ou établissements scolaires, à multiplier les accompagnements d'élèves.

Ces services partagés demandant plus d'adaptabilité et de flexibilité, nuisent à la qualité de l'accompagnement, conduisant à du saupoudrage. Il s'agit surtout d'augmenter le nombre d'élèves accompagnés en conservant le même nombre de personnels ! Un système perdant pour tous : AESH, élèves, enseignants et la réussite du service public d'éducation ! Nos organisations syndicales ont alerté l'administration de la situation alarmante des AESH à tous les échelons.